



CONTACTS

Maryse Gits
SOFTIMAT
Tél.: +32 2 352 83 86
maryse.gits@softimat.com

SOUS EMBARGO JUSQU'AU
LUNDI 16 MARS 2020
17h40

Lasne, le 16 mars 2020.

Information privilégiée

VENTE DES IMMEUBLES DE JUMET ET DE MATTHYS

Conformément à ce qui avait été annoncé le 13 janvier 2020 lors de la levée de l'option portant sur l'immeuble logistique de Jumet, l'acte de vente définitif a été signé ce lundi 16 mars 2020, pour un montant de 6.805.000 EUR hors charges.

Le management estime, sous réserve de vérification par nos auditeurs, que cette vente permettra de réaliser une plus-value consolidée, hors frais et commissions et avant l'impôt des sociétés sur la plus-value réalisée, d'environ 5.800.000 EUR.

A noter que l'immeuble Matthys à Bruxelles, pour lequel SOFTIMAT avait obtenu un permis pour développer un projet résidentiel de 8 appartements d'une surface totale de 1.200m², a également été vendu le 28 février 2020. Cette opération n'aura pas d'impact significatif sur les résultats du Groupe.

Pour rappel, ces deux opérations font suite à la vente de l'immeuble de Capellen au Luxembourg, intervenue le 31 janvier 2020.

Grâce à ces opérations, la trésorerie de SOFTIMAT s'en trouvera fortement améliorée et le Conseil d'Administration réfléchira dans les prochaines semaines à la manière la plus judicieuse d'affecter la trésorerie excédentaire du Groupe. Il est toutefois précisé que le Conseil d'Administration continuera à affecter une partie de la trésorerie aux programmes de rachat d'actions propres approuvés par l'Assemblée Générale, comme cela a été le cas depuis de nombreuses années.

